

DECISIONS ET ACTIONS DEVANT ETRE PRISES PAR LES POINTS FOCALIS NATIONALS DU CODEX SUITE A LA REUNION PANAFRICAINNE POUR EXAMINER LES PROJETS DE DOCUMENTS DU CODEX D'INTERET POUR L'AFRIQUE TENUE DU 1er AU 4 DECEMBRE 2009 A NAIROBI-KENYA

ACTION IMMEDIATE SUR CES POINTS !!!

1. Examen de la proposition de nouveaux travaux sur la teneur maximale pour le fumonisine dans le maïs et ses produits ainsi que dans les plans d'échantillonnages qui y sont associés présentés par Martin Kimanya

Décision: Le Codex fera circuler un document proposant la teneur maximale de fumonisine dans le maïs avant la fin de Décembre 2009 et le Coordinateur du CCAfrique organisera un forum de discussion des délégués du CCAFRIQUE sur les Contaminants sous la conduite du Maroc (avec l'aide de la Tanzanie), et par la suite un forum de discussion entre les points focaux du Codex pour débattre sur la proposition de la teneur maximale pour le fumonisine dans le maïs et les produits de maïs. Le cas échéant, le Coordinateur du CCAfrique proposera à l'UA-BIRA d'animer une réunion des délégués du CCAfrique qui confirmeront leur participation à la prochaine session à Nairobi pour discuter la proposition.

2. Document de travail sur les mycotoxines dans le sorgho présenté par Patrick Clerkin

Décision: Les Points de contact avec le Codex en Afrique se sont engagés à procurer à la Tunisie les informations sur les contaminants du sorgho dans la région. En outre, les informations sur les contaminants dans la région seront recherchées auprès de l'ICRISAT et d'autres sources. La date limite convenue a été fixée à fin Décembre 2009.

3. Proposition de nouveaux travaux sur un Code de pratique pour la diminution du carbamate d'éthyle dans le distillat du fruit à noyau présentée par Lucy Namu

Décision: Puisque la plupart des pays de la région ne produisent pas de distillats de fruit à noyau, le Coordinateur du CCAFRIQUE a été mandaté de se renseigner, notamment à travers des échanges électroniques sur les pays de la région qui fabriquent ou importent les distillats de fruit à noyau, de voir s'il s'agit d'une question importante pour les pays de la région et de répondre aux observations pour la transmission à l'Allemagne.

4a. Avant-projet de norme sur le piment à l'étape 3 présenté par Eunice Adams

Décision: Tous les Points de contact du Codex devraient transmettre leurs observations avant le 31 janvier 2010 avec demande d'inclusion d'autres variétés/genres de piment à part le genre conique mince.

b. Avant-projet de normes pour l'avocat à l'étape 5

Décision: Tous les Points de contact du Codex devraient transmettre leurs observations avant le 31 janvier 2010.

4c. Avant-projet de normes pour la tomate d'arbre à l'étape 5

Décision: Tous les Points de contact du Codex devraient soumettre leurs commentaires sur la tomate d'arbre à l'étape 5 avant le 31 mars 2010.

5. Proposition visant à réviser les directives du CODEX sur les aliments composés supplémentaires pour nourrissons plus âgés et pour les jeunes enfants CAC/GL-8-1991

Décision: Les pays africains ont accepté d'adhérer au groupe de travail par voie électronique mené par le Ghana pour réviser le document cité ci haut. Le Coordinateur du CCAFRIQUE enverra une invitation aux pays en vue de leur adhésion au groupe de travail par voie électronique.

6. Avant-projet de directives pour le contrôle de *Compylobacter* et de *Salmonella spp* dans la viande de poulet

Décision: L'Afrique devra participer de façon active au groupe de travail par voie électronique piloté par la Nouvelle Zélande, la Suède et appuyé par le Brésil en anglais pour aborder le texte et toute question identifiée dans le texte. L'UA-BIRA est prié d'assurer la traduction en français du travail du groupe de travail par voie électronique. Les pays du Codex devront faire avancer le document.

Le Groupe africain devra négocier avec l'UE afin de faire avancer ce document en engageant des discussions sur les points d'intérêt. Le Coordinateur du CCAFRIQUE devra organiser une réunion pour que les Délégués Africains rencontrent séparément l'UE et les USA au cours de la réunion de la Commission du Codex Alimentarius pour discuter de cette question.

7a. Révision de la classification du CODEX pour les denrées alimentaires et pour les aliments pour animaux

Décision: Les Points de contact du Codex devront entrer en contact avec les délégués du CCRP (comité du codex sur les résidus de pesticides) de leur pays afin d'arriver à une position visant à soutenir la rétention ou la poursuite du travail de révision de directives afin d'y inclure des exemples simplifiés comme le pépino et le gombo.

Les pays africains devront également:

- demander l'inclusion de l'aubergine africaine dans le système de classification
- noter que le gombo est inclus dans la catégorie du coton et qu'il est nécessaire d'entrer en contact avec les agronomes et les botanistes en vue de soumettre des commentaires écrits pour la correction de cette situation.

Notez que la date limite c'est 15 décembre 2009. Les Points de contact devraient donc soumettre les commentaires aussi tôt que possible.

7b. Avant-projet de révision des directives sur l'estimation de l'incertitude des résultats pour la détermination des résidus de pesticides

Décision: Les Points de contact du Codex devront engager le dialogue avec leurs homologues au niveau d'autre pays en vue de soumettre des commentaires écrits à l'attention du Comité du Codex sur les résidus de pesticides. Avant de transmettre des commentaires écrits, des discussions devront être menées au sein du Groupe de travail africain du CCRP afin d'apporter des éclaircissements aux préoccupations exprimées lors de la réunion de Nairobi.

7c. Document de travail sur les orientations destinées à simplifier la mise en place des LMR du Codex pour les utilisations mineures et pour les cultures particulières

Décision: Solliciter les données composées issues des essais supervisés des résidus au niveau des champs pour soutenir l'élaboration des LMR pour les utilisations mineures et les cultures particulières des pays africains.

8. Principes et directives sur les Systèmes nationaux de contrôle alimentaire

Décision: Les Points de contact du Codex devront discuter en profondeur cette question dans leur pays et transmettre les commentaires bien que l'échéance soit écoulée (le 16 novembre 2009). Les gouvernements peuvent examiner ce document en conformité avec d'autres documents de la FAO sur la même question pour voir s'ils sont suffisants. Les membres sont invités à mettre en œuvre ces directives.

9. Avant-projet de Code de déontologie révisé pour le Commerce international des denrées alimentaires (Rapport du CCGP, ALINORM 09/32/33 ANNEXE II)

Seul le Kenya avait soumis des commentaires écrits relatifs à ce point dont le délai de réaction est fixé pour le 15 décembre 2009. Les pays africains ont décidé de soumettre les commentaires écrits avant la date limite pour voir si des amendements spécifiques peuvent être faits sans altération du champ d'application, en notant que le champ d'application n'est pas ouvert aux débats. Le coordinateur du CCAFRIQUE devra entamer des forums de discussion sur

l'amendement de la section actuelle «3.2 f» pour stipuler qu'un produit importé doit avoir une durée restante de conservation équivalente au moins aux deux tiers de la période entre son étiquetage et sa date de préemption.

10. Avant-projet de recommandations pour l'étiquetage des denrées alimentaires obtenues selon certaines techniques du GM/GE (rapport du CCFL, ALINORM 09/32/22 ANNEXE VII)

Décision: Les participants ont décidé de rentrer chez eux et prendre une décision au niveau du pays et par la suite envoyer des commentaires écrits à l'appui du chapeau développé par l'Afrique. Cependant, le soutien global était apporté afin de permettre aux Consommateurs de faire un choix éclairé et au fait que si la différence entre le produit GM et sa version classique est importante, le produit GM devrait être étiqueté.

POUR LA 33^{ème} SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (A GENEVE, SUISSE DU 28 JUIN AU 3 JUILLET 2010)

1. Projet de directive sur les limites maximale de mélamine dans les aliments de consommation humaine et animale (nouvelle activité) - Patrick Clerkin

Décision: Les pays de la région ont convenu de discuter de manière interne la soumission des commentaires écrits en vue de favoriser l'adoption du niveau maximal à 1mg/kg dans les aliments composés pour nourrissons et 2.5 mg/kg dans les aliments (autres que les aliments composés pour bébés) et les aliments pour les animaux à l'étape 5/8 de la 33^{ème} session de la Commission du Codex Alimentarius prévue pour juin 2010. Le Kenya s'est réservé le droit d'exprimer sa position sur cette question.

2. Proposition visant à réviser les directives du CODEX sur les aliments composés supplémentaires pour nourrissons plus âgés et pour les enfants en bas âge (CAC/GL-8-1991)

Décision: Les pays africains ont convenu de soumettre des commentaires écrits pour appuyer sa validation par la 33^{ème} session de la Commission du Codex Alimentarius à la fin de Juin 2010.

3. Avant-projet de Code de déontologie révisé pour le Commerce international des denrées alimentaires (Rapport du CCGP, ALINORM 09/32/33 ANNEXE II)

Les pays africains devront soumettre des commentaires écrits à l'appui de l'adoption de ce document.

4. Avant-projet du Code de pratique sanitaire pour le *Vibrio* spp. dans les poissons et fruits de mer et Avant-projet d'annexe sur les mesures de lutte contre le *Vibrio parahaemolyticus* et le *Vibrio vulnificus* dans les mollusques à l'étape 5/8

Décision: Les Points de contact du Codex devraient engager des discussions au niveau de leurs pays pour entériner ou pour rejeter l'idée de faire avancer ces documents et de soumettre des réponses écrites à cet égard. Les Points de contact du Codex devront répondre à l'appel FAO/OMS d'envoi de données sur les conditions environnementales et aquatiques des mollusques.

5. Avant-projet du Code de pratiques d'hygiène pour la lutte contre les virus dans les aliments à l'étape 3

Décision: Envisager la participation à la réunion du Groupe de travail aux Pays Bas du 23 au 25 mars 2010 pour examiner les commentaires reçus lors de la dernière session et des informations supplémentaires à recueillir. Les pays africains ont été invités à identifier des experts qui transmettront des commentaires à l'Ouganda qui pilote le groupe de travail du CCAFRIQUE. Ensuite, l'Ouganda informera le CCAFRIQUE de la nécessité de solliciter des ressources nécessaires à la participation de l'Afrique à la réunion du Groupe de travail aux Pays Bas.

6. Discussion et sensibilisation sur la prolifération des normes privées et leur rôle dans la sécurité sanitaire des aliments

Il a été constaté que:

- Certaines normes privées sont plus rigoureuses que les normes du Codex
- Certaines exigences des normes privées n'ont pas de base scientifique

Il a été décidé que:

- Les pays africains continuent de se servir des normes du Codex pour assurer la protection de la santé publique et le commerce loyal de denrées alimentaires
- Les pays africains concernés par la mise en œuvre des normes privées devront communiquer leurs préoccupations au Comité OMC-SPS
- Les pays africains devront s'assurer que le secteur privé est impliqué dans les activités de normalisation
- Les pays africains devront améliorer la coopération entre eux en vue de renforcer et harmoniser les systèmes de réglementation sur la Sécurité sanitaire alimentaire aux niveaux national et régional

AUTRES DÉCISIONS

1. Les pays ont demandé un appui de l'UA-BIRA pour héberger et de mettre à jour le Site web du CCAFRIQUE
2. Conformément au numéro «1» ci-dessus , les pays ont demandé un appui de l'UA-BIRA pour le recrutement d'un secrétariat chargé de la coordination de l'action du Codex en Afrique afin d'assurer la transition sans heurt de la Coordination du CCAfrique qui passe d'un pays à l'autre tous les deux ans.
3. Les pays ont demandé l'appui de l'UA-BIRA pour l'organisation des réunions préparatoires du Codex en Afrique regroupant les experts techniques de:
 - Résidus de pesticides, en mai 2010
 - Contaminants, en mars 2010, et
 - Regroupant les Points de contact avec le Codex prévue avant la Commission du Codex Alimentarius
4. Conformément au plan stratégique, les pays se sont engagés à transmettre au Secrétariat du Codex et au Coordinateur du CCAFRIQUE des mises à jour régulières sur les Points de contact du Codex.
5. Les Groupes de travail devront examiner les aspects stratégiques comme suit:
 - CCPR- le Kenya assisté par le Nigeria
 - CCFICS- le Ghana assisté par la Tanzanie
 - CCFH- l'Ouganda assisté par
 - CCCF- le Maroc assisté par la Tanzanie
 - CCGP- le Mali assisté par le Ghana et l'Ouganda
 - CCNFSU- le Ghana assisté par l'Afrique du Sud et le Sénégal

- CCFV - le Kenya assisté par le Togo
- CCFL- la Guinée assisté par le Nigeria

6. Observations de l'OIE

Suite à la présentation des observations de l'OIE aux Comités CCFH et CCFICS sur des thèmes différents (Salmonella, projet de principes et de directives sur les systèmes nationaux de contrôle alimentaire ...), les points focaux du CODEX ont suggéré que l'OIE et le CODEX renforcent la collaboration déjà en cours dans le cadre notamment de l'élaboration des normes appropriées pour l'ensemble des éléments homogènes à la production alimentaire.